

Le modèle politique bruxellois est-il irrécupérable ?

The Brussels Times – Philippe Van Parijs - 10 décembre 2024

Traduction libre avec DeepL.com

<https://www.brusselstimes.com/1346037/is-the-brussels-political-model-beyond-repair>

Le modèle bruxellois a été rendu dysfonctionnel par la métamorphose démographique de Bruxelles. Mais quel système pourrait répartir équitablement le pouvoir dans une ville aussi diversifiée ?

Six mois après les élections, nous ne savons toujours pas quels partis formeront le prochain gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (et un an plus tard non plus ndr). La cause profonde de cette paralysie est un modèle politique « confédéral » qui ne remplit plus la fonction pour laquelle il a été créé.

Un équilibre particulier

Très particulier : c'est ce que tout observateur extérieur pourrait penser, à juste titre, de la manière dont le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est censé être formé.

Ce modèle a été créé à une époque où la vie politique bruxelloise était dominée par le conflit entre la majorité francophone et la minorité néerlandophone. Le chef du gouvernement – le « ministre-président » – peut en principe être francophone ou néerlandophone. Mais dans les faits, il est toujours francophone.

Parmi les quatre autres ministres principaux, deux doivent être francophones et deux néerlandophones. En outre, il y a trois ministres adjoints appelés secrétaires d'État, deux francophones et un néerlandophone.

Les deux groupes de ministres – francophones et néerlandophones – sont choisis indépendamment l'un de l'autre. Chacun doit être approuvé par une majorité, respectivement parmi les membres francophones et néerlandophones du parlement régional.

À cette fin, les membres du parlement sont élus dans deux collèges électoraux couvrant l'ensemble du territoire de la région, l'un avec 72 sièges réservés aux candidats titulaires d'une carte d'identité francophone, l'autre avec 17 sièges réservés aux candidats titulaires d'une carte d'identité néerlandophone. Les candidats, comme tous les autres citoyens bruxellois, peuvent choisir librement la langue de leur carte d'identité et les électeurs peuvent choisir librement entre les deux collèges.

On part toutefois du principe que les Bruxellois francophones choisiront de se présenter et de voter dans le collège francophone, et les Bruxellois néerlandophones dans le collège néerlandophone.

Deux vetos abusifs ?

Très peu de temps après les élections du 9 juin, il est apparu clairement que du côté francophone, le plus grand parti et grand vainqueur, le Mouvement réformateur (MR) libéral, allait former une coalition avec le parti chrétien-démocrate Les Engagés, comme il l'avait fait en Wallonie et promis de le faire au niveau fédéral.

Mais ces deux partis ne disposaient pas à eux seuls d'un nombre suffisant de députés pour former une majorité au sein du groupe parlementaire francophone. Après quelques hésitations, le Parti socialiste (PS) a accepté de se joindre à eux.

La formation d'une coalition du côté néerlandophone s'est avérée plus délicate. Comme en 2019, le parti écologiste Groen était le plus grand parti du collège néerlandophone. Il était donc chargé de former un trio de ministres dont les partis pouvaient réunir ensemble plus de la moitié des sièges de ce collège.

Au début, la possibilité d'offrir un poste de ministre au deuxième parti en importance, Team Fouad Ahidar – un nouveau parti créé par un dissident du parti socialiste flamand – a été rejetée par le MR (francophone). Plus tard, la possibilité d'offrir un poste de ministre au troisième parti en importance du collège néerlandophone, le parti nationaliste flamand N-VA, a été rejetée par le PS (francophone).

Trahison du modèle confédéral ? Certainement. Cordons sanitaires ? Absurde. Indignation déplacée face à des propositions – de l'autorisation générale du port du voile à la fusion des 19 communes – qui méritent à tout le moins d'être discutées ? Certainement. Obstination irresponsable s'il s'avère que s'allier à ces démons est la seule option possible ? Compte tenu de l'urgence de sauver Bruxelles du chaos et de la faillite, absolument !

Cependant, il n'y a rien d'anormal à ce que les personnes impliquées dans la formation d'une partie du gouvernement s'inquiètent de la composition de l'autre. L'objectif est, après tout, de constituer une équipe avec une cohésion suffisante pour pouvoir agir ensemble, sans trop de querelles, pendant cinq ans.

Les retards accumulés en raison des vetos des partis francophones ne sont pas le fruit du hasard. Ils illustrent la faille inhérente à un modèle confédéral de formation du gouvernement qui vise à assembler deux composantes formées indépendamment. Le modèle bruxellois a parfois été présenté comme une formule magique pour accélérer la formation du gouvernement fédéral. Je doute fort qu'il le soit à nouveau.

Moins de citoyens néerlandophones, plus d'électeurs néerlandophones

L'impasse dans laquelle s'est enlisé le modèle bruxellois ne plaide nullement en faveur de sa reproduction à d'autres niveaux de gouvernement. Mais elle incite également à réfléchir à la meilleure façon de le modifier, en partant du constat qu'il ne remplit plus guère, et remplira de moins en moins, la fonction pour laquelle il a été créé.

Le système du double collège électoral a été créé pour répondre à une préoccupation légitime, celle de garantir une présence suffisante au parlement et au gouvernement bruxellois de citoyens néerlandophones élus par des citoyens néerlandophones. Mais avec le temps, c'est de moins en moins le cas. En voici la preuve.

Au cours des dix dernières années, la part des votes exprimés au sein du collège néerlandophone n'a cessé d'augmenter. Elle était passée de 15,3 % en 1989 à 11,2 % en 2009. Mais elle a atteint un niveau record de 17,1 % en 2024. Les chiffres du Taalbarometer, publié tous les six ans par la Vrije Universiteit Brussel (VUB), montrent que cette reprise spectaculaire ne s'explique pas par une augmentation de la proportion de citoyens néerlandophones.

Au contraire, entre 2006 et 2024, le pourcentage de Bruxellois dont la seule langue maternelle est le néerlandais est passé de 6,8 % à 6,3 %, et de 15,5 % à 11,8 % si l'on inclut ceux pour qui le néerlandais est combiné avec le français.

La raison de la popularité croissante du collège néerlandophone doit clairement être recherchée ailleurs. Tant que la proportion de sièges attribués au collège néerlandophone – 17 sièges, soit 19,1 % – dépasse la proportion des votes qui y sont exprimés, chaque vote a plus de poids et chaque candidature a plus de chances de succès que dans le collège francophone.

De plus, le fait de voter pour le collège néerlandophone donne également le droit de voter pour le Parlement flamand. Même pour les personnes qui ne sont pas du tout néerlandophones et ne se sentent pas du tout néerlandophones, il peut donc y avoir un intérêt stratégique à opter pour le collège néerlandophone.

Beaucoup de ceux qui votent pour le collège néerlandophone ont également des raisons plus spécifiques de le faire. Par exemple, ceux qui, quelle que soit leur langue maternelle, ont apprécié la persévérance de la ministre néerlandophone de la Mobilité. Ou ceux qui se sentent mieux représentés par le multilingue Fouad Ahidar que par les candidats du collège francophone. Et surtout, la grande majorité des parents des écoles néerlandophones de Bruxelles.

Lorsque les institutions politiques bruxelloises ont été créées en 1989, 54 % des élèves de ces écoles avaient encore le néerlandais comme seule langue maternelle. Aujourd'hui, ce chiffre n'est plus que de 9 %. Pourquoi les 91 % restants ne choisiraient-ils pas de voter pour les instances responsables de l'éducation de leurs enfants, à savoir le groupe néerlandophone au Parlement bruxellois et au Parlement de la Communauté flamande ? S'agit-il d'un abus du système ? Pas du tout. Il s'agit d'une utilisation

parfaitement démocratique d'un modèle rendu dysfonctionnel par la métamorphose démographique de Bruxelles.

Un modèle pour une société qui n'existe plus

Le clivage entre néerlandophones et francophones n'est plus le clivage qui domine la vie politique bruxelloise. Il a désormais été supplanté par les clivages entre automobilistes et cyclistes et entre laïcs et musulmans.

Dans les années 1980, à peine plus de 20 % des Bruxellois de nationalité belge (et donc éligibles aux élections régionales) étaient d'origine étrangère récente. Aujourd'hui, ce chiffre est de 66 %. Nous sommes désormais loin d'une population bruxelloise composée de deux tribus, chacune s'identifiant fortement à l'une des deux langues officielles et incapable d'envisager de voter pour quelqu'un de l'autre tribu.

Le modèle du double collège électoral a été conçu pour une réalité qui n'existe plus. Il est devenu un handicap pour la démocratie bruxelloise. Il est temps de l'abolir.

Cela ne sera pas si simple. Il faut avant tout pouvoir continuer à garantir, probablement au moyen d'une formule de quotas ou de seuils, une présence néerlandophone appropriée au parlement et au gouvernement bruxellois. Une telle garantie ne peut se justifier par un privilège accordé à perpétuité aux intérêts de ce qui est devenu une minorité parmi d'autres.

Elle peut toutefois se justifier par l'intérêt de la Région bruxelloise à garantir structurellement la présence, au sein de ses organes décisionnels, de personnes capables de faciliter la compréhension mutuelle et la coopération avec la région néerlandophone qui entoure entièrement Bruxelles et avec un État fédéral dans lequel les néerlandophones sont majoritaires.

Listes bilingues

La mise à jour de la démocratie bruxelloise dans ce sens nécessitera des politiciens obstinés et des juristes avisés. Une fois cette mise à jour effectuée, les candidats ne seront plus empêchés artificiellement de former des listes « bilingues » au niveau régional, comme ils le font depuis longtemps au niveau communal et comme ils le font également depuis les dernières élections fédérales dans la circonscription électorale de Bruxelles, toutes familles politiques confondues.

Quant aux citoyens bruxellois, quelle que soit la langue qu'ils préfèrent ou parlent le mieux, ils pourront choisir entre toutes les listes et même voter pour des candidats « francophones » et « néerlandophones » sur la même liste. Le nombre fixe de sièges et les candidatures stratégiques ne perturberont plus la représentation proportionnelle.

Et, comme dans les deux autres régions, la formation du gouvernement bruxellois pourra alors se faire d'un seul coup, sans qu'il soit nécessaire de trouver des

compromis laborieux entre une composante francophone et une composante néerlandophone qui, en théorie, doivent être formées indépendamment l'une de l'autre, mais qui, dans les faits, ne peuvent l'être.

Si un tel arrangement avait été en place le 9 juin, il n'est pas difficile d'imaginer ce qui se serait passé : Bruxelles aurait déjà son gouvernement.

Traduit avec DeepL.com (version gratuite)